



CONFERENCE COHERAN

Procès-verbal de la séance du MERCREDI 4 novembre 2015 à 18h30 Mairie de Corsier

Présent(e)s :

Corsier :	M. Bertrand PICTET	Maire
	M. Eric ANSELMETTI	Adjoint
	Mme Joëlle MARTIN WIDMER	Adjointe
	M. Daniel MUSCIONICO	
	M. Albert SIROLLI	Rempl.
	Mme Florence THIERRIN	Secrétaire générale
Hermance :	Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO	Maire
	M. Roland-Daniel SCHNEEBELI	Adjoint
	M. Thierry VIDONNE	Adjoint
	M. Yvan NEJAR	
	M. Olivier PFÖRTNER	
Mme Chrystel PION VALLEY	Secrétaire générale	
Anières :	M. Antoine BARDE	Maire
	Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe
	M. Pascal WASSMER	Adjoint
	M. Philippe GAILLARD	
	M. Jérôme JACQUIER	
	M. Jean-Marc THIERRIN	
M. Pierre LINGJAERDE	Rempl.	
<u>Excusé(e)s :</u>	M. Jean-Noël DUCREST	CM Corsier
	M. Dante GIACOBINO	CM Corsier
	M. Bertrand DOMINE	CM Anières
	Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire générale Anières

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 7 mai 2015
3. Organisation des séances
 - Nomination des commissions
 - Nomination des membres des commissions
4. Communauté de communes
 - Création des statuts
5. Dossiers en cours :
 - Voirie intercommunale

– Centre sportif intercommunal

6. Divers

M. Bertrand Pictet, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'Assemblée.

Un tour de table est organisé pour que chacun puisse se présenter et s'exprimer sur ses attentes concernant CoHerAn.

M. le Maire de Corsier dit sa volonté de mettre en place la communauté de communes et, entre autres avantages, faire des économies d'échelles. En outre, dans le cadre du désenchevêtrement Canton/Commune, cela permettra de mener des politiques publiques au sein du CoHerAn.

M. Antoine Barde, Maire d'Anières, informe que le projet de loi cadre a été voté et entrera prochainement en vigueur. Ainsi pourra être concrétisée la communauté de commune CoHerAn.

Mme Karine Bruchez Gilberto, Maire d'Hermance, se réjouit de pouvoir travailler très prochainement à des réalisations CoHerAn plus concrètes.

Tour à tour les membres de la Conférence expriment leur envie d'aller de l'avant dans ce dossier.

Les membres de la Conférence reçoivent le document fondateur : "Charte de collaboration intercommunale entre les communes de Anières, Corsier, Hermance", document signé par les communes en novembre 2006 et janvier 2007.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 7 mai 2015

Le procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 7 mai 2015 est accepté sans opposition.

3. Organisation des séances

– **Nomination des commissions**

– **Nomination des membres des commissions**

Commission « Voirie et Développement durable »

Thierry Vidonne - Président

Joëlle Martin Widmer et Pascal Wassmer – Vice-président(e)s

Dante Giacobino – Corsier

Yvan Nejar – Hermance

Jean-Marc Thierrin – Anières

Commission « Culture, Sport et Loisirs »

Eric Anselmetti – Président

Caroline Benbassat et Roland-Daniel Schneebeli – Vice-président(e)s

Jean-Noël Ducrest – Corsier

Olivier Pfortner – Hermance

Bertrand Dominé – Anières

Philippe Gaillard – Anières

Commission « Sécurité »

Pascal Wassmer – Président

Karine Bruchez Gilberto et Joëlle Martin Widmer – Vice-présidentes

Daniel Muscionico – Corsier

Yvan Nejar – Hermance

Jérôme Jacquier – Anières

M. D. Muscionico demande à quelle commission incombe la **communication**.

M. B. Pictet répond que, jusqu'à maintenant, il revenait aux Exécutifs de répondre à ce besoin et qu'il est évident qu'il y a un déficit à combler dans ce domaine. M. le Maire de Corsier ne voit pas d'inconvénient à créer une commission « Communication » si cela se révèle nécessaire.

M. A. Barde informe qu'il a été décidé, lors des séances des Exécutifs CoHerAn, que tout ce qui est lié à Internet et à la communication sera géré par Anières ; la Commune ayant une employée familiarisée avec les outils informatiques. Celle-ci récoltera les informations auprès des autres Mairies.

Mme K. Bruchez Gilberto rappelle que rien n'empêche de créer une commission ad hoc si le besoin se fait sentir.

M. A. Barde suggère, dès lors que la communauté de communes sera plus avancée, d'informer les communiens soit par une communication publique, soit par bulletin. La question reste posée, mais communication il y aura.

Le site internet CoHerAn sera réanimé le 9 novembre.

Pour M. T. Vidonne, il revient aux Exécutifs de communiquer sur l'avancée des projets dans les bulletins communaux respectifs.

M. P. Gaillard demande pourquoi le flyer des manifestations CoHerAn n'a pas été réédité.

M. B. Pictet explique que la réalisation de ce calendrier nécessitait un travail administratif important.

Mme K. Bruchez Gilberto rappelle que les informations figurent sur les sites internet des 3 communes et seront également présentes sur le site CoHerAn. Mme la Maire poursuit en précisant qu'en raison de l'abandon du support papier, il faut absolument nourrir les sites.

- L'organisation des séances, telle que présentée dans ce point 3, est acceptée à l'unanimité.

4. Communauté de communes

M. A. Barde rappelle qu'une fois la loi promulguée, il y aura le règlement d'application, adopté par le Conseil d'Etat, à prendre en considération.

La communauté de communes sera constituée par les différents Conseils municipaux au travers d'une délibération, donc potentiellement soumise au vote populaire.

– Création des statuts

A ce jour, il y a une ébauche de statuts. Ceux-ci seront analysés point par point lors des séances des Exécutifs avant d'être présentés à la Conférence CoHerAn.

Pour répondre à la question de M. Y. Nejar sur la représentation des 3 communes, Mme K. Bruchez Gilberto donne lecture des paramètres présents sur les statuts en cours de rédaction définissant le nombre de délégués par commune.

5. Dossiers en cours :

– Voirie intercommunale

M. B. Pictet informe de l'étude des aspects financiers et organisationnels menée par la fiduciaire BDO.

Une première liste de propositions d'organisation sera examinée par les Exécutifs avant d'être transmise à la commission CoHerAn « Voirie et Développement durable ».

Mme K. Bruchez Gilberto fait état d'un important travail mené sur le terrain avec les services techniques. Mme la Maire poursuit en précisant que l'objectif n'est pas de fusionner les voiries mais de regrouper les voiries en mettant une équipe sur le territoire des 3 communes. Ce changement permettra de gagner en efficience, en efficacité, en compétence, ...

M. A. Barde ne souhaite pas lancer le débat sur ce sujet lors de cette séance avant que les Exécutifs n'aient discutés des propositions d'organisation, suite à la présentation de BDO.

Pour M. le Maire d'Anières, il conviendra, dans un premier temps, de mettre en place les points de convergences des 3 communes.

– Centre sportif intercommunal

M. B. Pictet rappelle brièvement l'histoire de la création du FC CoHerAn, et la nécessité de mettre à disposition du club des infrastructures satisfaisantes.

La commune d'Anières a été le chef de file du projet du Chemin des Ambys.

Une première étude financière, réalisée par une fiduciaire, a donné des résultats assez synthétiques.

Ce sujet doit être traité en commission intercommunale.

M. P. Wassmer explique que des changements sont intervenus depuis peu dans la conduite de ce dossier notamment en ce qui concerne l'échange de terrains prévu pour régler le problème des terrains en zone d'assolement. Pour répondre à Mme C. Benbassat, M. P. Wassmer précise que les terrains des Tattes et de l'Astural sont comptabilisés dans le contingent des surfaces en assolement depuis juin 2015.

Les discussions avec l'Administration doivent reprendre notamment pour avoir des explications sur la compatibilité d'un terrain de football avec une surface en assolement.

M. A. Barde s'exprime sur la vétusté des installations actuelles sur le terrain d'Hermance et de la nécessité d'améliorer la situation.

M. le Maire d'Anières informe qu'une réflexion a été menée sur le déplacement du club à Anières qui ne ferait que déplacer le problème lié aux terrains en zone agricole sur la commune voisine. Bien qu'Anières ait reçu un préavis favorable, un changement de zone doit être réalisé et, avant de poursuivre dans ce dossier, il convient de se poser les bonnes questions et d'obtenir des réponses claires.

M. B. Pictet dit sa contrariété sur la gestion des terrains par l'Etat, mis en surface d'assolement sans en informer les communes; et supprimant ainsi la possibilité de faire des échanges. Des projets communaux sont bloqués jusqu'à la révision du prochain Plan directeur cantonal.

M. Y. Nejar demande si, en raison de ces contraintes, il ne serait pas opportun d'étendre des zones sportives déjà existantes (Rouellbau par exemple) plutôt que de créer de nouvelles zones.

M. B. Pictet rappelle le projet Arve et Lac de la Pallanterie qui a finalement été abandonné. De plus, le dossier actuel concerne un club CoHerAn.

6. Divers

Concert « Une heure de musique autour de Schubert »

Mme K. Bruchez Gilberto informe du grand succès remporté par les 3 concerts organisés par Mme O. Peccoud et subventionnés par CoHerAn. Mme la Maire fait part des remerciements de Mme O. Peccoud pour le soutien apporté.

Mme C. Benbassat souligne la très grande qualité de ces concerts et l'indéniable talent pédagogique de Mme O. Peccoud.

Exposition « Du pied de vigne au verre de vin » de Mme P. Cini.

Mme K. Bruchez Gilberto fait part du grand succès de cette exposition soutenue par CoHerAn.

Festival Antigél

Mme K. Bruchez Gilberto suggère de recevoir les organisateurs en commission « Culture » CoHerAn pour une collaboration en 2017.

Repas de soutien « FC CoHerAn »

M. B. Pictet rappelle le repas de soutien du FC CoHerAn organisé le 28 novembre 2015 à la salle communale d'Anières.

La prochaine séance de la commission intercommunale « Sécurité » est fixée au mercredi 10 février 2016 à 18h30 à Hermance

La prochaine séance de la commission intercommunale « Culture » est fixée au jeudi 25 février 2016 à 18h30 à Hermance

La prochaine séance de la Conférence intercommunale est fixée au mercredi 16 mars 2016 à Hermance

En l'absence d'autres divers, M. Bertrand Pictet lève la séance à 19h40 et invite les membres de la Conférence CoHerAn à partager le verre de l'amitié.

Procès-verbaliste : Sylvie BIFFIGER